

CLUB DE PLONGEON POINTE-CLAIRE

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2011 - 2012

✍ À compléter en lettres moulées S.V.P. ✍

NOM		PRÉNOM	
ADRESSE		VILLE	CODE POSTAL
TÉLÉPHONE RÉSIDENCE	DDN JJ/MM/AAAA	ÂGE	SEXE
No assurance Maladie :		Date d'expiration:	
Médicaments :			
Allergies :			
Autres :			
NOM COMPLET DE LA MÈRE		NUMÉRO BUREAU ET/OU PORTABLE	
NOM COMPLET DU PÈRE		NUMÉRO BUREAU ET/OU PORTABLE	
ADRESSE COURRIEL DES PARENTS (Toutes communications du Club se font par courriel)			
TÉL. POUR URGENCE	NOM :	RELATION :	

FRAIS D'INSCRIPTION	*Résidents	Non-résidents
PRÉCOMPÉTITIF	382 \$	402 \$
DÉVELOPPEMENT	721 \$	757 \$
CLASSE II	1 178 \$	1 235 \$
CLASSE I	1 655 \$	1 736 \$
NATIONAL	2 130 \$	2 231 \$

*Les nouveaux membres, et ceux avec un changement d'adresse, devront présenter une preuve de résidence.

La pièce d'identité acceptée est le permis de conduire. Si vous n'avez pas de permis, vous pouvez utiliser une carte d'assurance maladie ou un passeport accompagné d'une facture (eau, électricité, câble, téléphone, taxes) récente ou un état de compte de banque.

S.v.p. veuillez joindre des copies de vos documents à ce formulaire.

IMPORTANT: Il est essentiel de compléter, signer et retourner tous les formulaires ci-joints avec le paiement.

À L'USAGE DU BUREAU	
<input type="checkbox"/> Tous les frais 2011-2012 payés en entier <input type="checkbox"/> Frais 2010-2011 payés	NUMÉRO DE CLIENT LUDIK



MODALITÉS DE PAIEMENTS 2011 - 2012

- ❖ Les frais d'inscription sont payables de deux façons seulement:
 - (a) En un paiement pour la somme totale, par argent comptant, carte de débit ou crédit ou par chèque.
 - (b) Une série de chèques postdatés, selon notre échéancier.
 - (c) Pour tous autres dispositions de paiements, veuillez communiquer avec Jane Stowe au 514-630-1202 poste 1515.
- ❖ Le paiement doit être reçu en son entièreté au 1er octobre 2011.
- ❖ Tous les chèques doivent être faits au nom de la Ville de Pointe-Claire.
- ❖ Un ensemble de chèques postdatés est exigé par enfant.
- ❖ Un dépôt non-remboursable de 60 \$ payé par un chèque séparé (fait au nom de la Ville de Pointe-Claire est exigé.
- ❖ Les frais d'inscription incluent des frais d'affiliation à Plongeon Québec non-remboursable. Ceux-ci doivent être payés par un chèque séparé et fait au nom de la Ville de Pointe-Claire.
- ❖ Des états de compte vous seront envoyés régulièrement.
- ❖ Les plongeurs qui ont des frais d'inscription non-payés sur leur dossier ne pourront pas participer aux compétitions.
- ❖ Les plongeurs dont les parents ont été avertis à plusieurs reprises que leur compte est impayé seront suspendus des pratiques jusqu'à ce que leur compte soit réglé.
- ❖ Tous les frais de compétition doivent être payés avant la compétition.
- ❖ Pendant la saison, les plongeurs auront la chance de défrayer une partie de leurs frais d'inscription en participant à des levées de fonds. Tous les fonds recueillis seront crédité au compte du plongeur.
- ❖ Des frais supplémentaires de 35 \$ seront exigibles pour tout paiement retourné par la banque.
- ❖ Si un plongeur quitte le Club, nous rembourserons la balance des frais applicables à compter du premier jour du mois suivant la date d'arrêt, jusqu'à la fin de la saison.
- ❖ Il n'y aura aucun remboursement après le 1er avril 2012.
- ❖ Les parents des plongeurs ont la possibilité d'acheter une carte de membre pour la salle de musculation pour la somme modique de 50 \$. Par contre cette offre est disponible seulement pour ceux dont les frais d'inscription au Club de plongeon ont été payés en totalité.
- ❖ Un rabais de 20% est accordé lors de l'inscription au Club de plongeon et/ou de natation de 3 membres de la même famille et 25% pour 4 membres de la même famille.
- ❖ Le parent dont son enfant est membre du Club de plongeon ou natation a droit à un rabais 30 % sur les frais d'inscription au Club des maîtres nageurs.



FORMULAIRE DE RENONCIATION 2011 - 2012

Nous, soussignés, parents ou tuteurs de

renonçons pour nous-mêmes, nos héritiers et administrateurs et libérons la Ville de Pointe-Claire, le Club de plongeon de Pointe-Claire, ses officiels, entraîneurs, chaperons ou tout autre employé pour toutes réclamations et pertes, dommages et blessures ou mort subite par nous-mêmes ou l'enfant ci-haut mentionné en se rendant à la piscine, dans l'enceinte de la piscine, lors de toute activité reliée à la pratique du plongeon, incluant la pratique elle-même du plongeon et au retour à la maison et pour toutes compétitions à l'extérieur pour lesquelles il ou elle aurait été sélectionné(e) pour y participer.

Père, mère ou tuteur

Date

Je, parent de : _____, donne la permission à la Ville de Pointe-Claire d'imprimer des photos de mon enfant dans la brochure du Centre aquatique Malcolm-Knox de Pointe-Claire, dans le bulletin des nouvelles de la Ville de Pointe-Claire et/ou dans des journaux locaux.

Père, mère ou tuteur



Club de plongeon Pointe-Claire

MODALITÉS DE PAIEMENTS 2011-2012

Group	Dépôt pour inscription non-remboursable	Affiliation 1er oct	15 oct	15 nov	15 déc	15 jan	15 fév	15 mars	15 avril	15 mai	Total
National Résidents	60 \$	115 \$	240 \$	245 \$	245 \$	245 \$	245 \$	245 \$	245 \$	245 \$	2,130 \$
National Non-résidents	60 \$	115 \$	257 \$	257 \$	257 \$	257 \$	257 \$	257 \$	257 \$	257 \$	2,231 \$
Classe 1 Résidents	60 \$	40 \$	190 \$	195 \$	195 \$	195 \$	195 \$	195 \$	195 \$	195 \$	1,655 \$
Classe 1 Non-résidents	60 \$	40 \$	201 \$	205 \$	205 \$	205 \$	205 \$	205 \$	205 \$	205 \$	1,736 \$
Classe 2 Résidents	60 \$	40 \$	133 \$	135 \$	135 \$	135 \$	135 \$	135 \$	135 \$	135 \$	1,178 \$
Classe 2 Non-résidents	60 \$	40 \$	141 \$	142 \$	142 \$	142 \$	142 \$	142 \$	142 \$	142 \$	1,235 \$
Développement Résidents	60 \$	20 \$	81 \$	80 \$	80 \$	80 \$	80 \$	80 \$	80 \$	80 \$	721 \$
Développement Non-résidents	60 \$	20 \$	82 \$	85 \$	85 \$	85 \$	85 \$	85 \$	85 \$	85 \$	757 \$
Pré-compétitif Résidents	60 \$	10 \$	39 \$	39 \$	39 \$	39 \$	39 \$	39 \$	39 \$	39 \$	382 \$
Pré-compétitif Non-résidents	60 \$	10 \$	38 \$	42 \$	42 \$	42 \$	42 \$	42 \$	42 \$	42 \$	402 \$

NOTE:

N'oubliez pas de faire tous vos chèques au nom de la Ville de Pointe-Claire

S.v.p. datez votre chèque pour affiliation le 1er octobre 2011

S.v.p. écrire le nom de votre enfant sur chaque chèque